

MUYLDER (DE) (*Jean-Marie-Albert-Henri*), Magistrat (Bruxelles, 4.3.1879 - Bruxelles, 15.8.1951). Fils de Jean Auguste et de Windhausen Marie-Rosalie-Justine; époux de Chaiyane Andrée-Léonie-Jeanne.

Comme plusieurs magistrats coloniaux des débuts, Albert De Muylder ne conquit son diplôme que grâce à son opiniâtreté. En effet, il entreprit ses études de droit à l'Université libre de Bruxelles alors qu'il était obligé de gagner sa vie comme commis des prisons, travaillant notamment à celle des Minimes de Bruxelles et à l'établissement pénitentiaire de Bruges. Non seulement il mena de front ses activités professionnelles et estudiantines, mais trouva encore le moyen d'être président de l'Association générale des étudiants catholiques de l'U.L.B. et enseignant à l'*« Ecole pour Adultes »* qui dispensait des cours du soir à des ouvriers analphabètes. Il obtint son diplôme le 19 novembre 1906.

Nommé magistrat suppléant le 9 novembre 1907, il foulà pour la première fois le sol de l'Etat Indépendant du Congo le 5 décembre de cette même année. Attaché à la Direction de la Justice par ordonnance du 30 décembre 1907, il fut, avec Florimond Lambin, Fernand Dellicour et Munch-Larsen-Naur, de cette pléiade de magistrats-fonctionnaires qui durent faire face aux retombées de la campagne anti-congolaise.

Le 3 avril 1909, il était désigné comme substitut suppléant près le tribunal de première instance de Niangara. Fin de terme le 21 juillet 1910, il revint au Congo le 18 mars 1911 et fut nommé par arrêté du 9 avril 1911 juge suppléant au tribunal de première instance de Stanleyville, fonction qu'il exerça jusqu'au 6 juin 1913. A son troisième terme commencé le 18 décembre 1913, il siégea comme juge-président à Stanleyville, pour être nommé le 10 novembre 1914 procureur du Roi près ce même tribunal. Il fut ensuite désigné aux mêmes fonctions à Léopoldville par arrêté du 7 mars 1916, puis commissionné pour exercer les fonctions de procureur du Roi près le tribunal de première instance de Niangara en date du 2 mai 1916.

Il prit son congé le 20 avril 1917 pour reprendre le harnais le 28 juillet 1917. Par ordonnance du 13 avril 1918, il était commissionné aux fonctions de procureur du Roi près le tribunal de première instance de Stanleyville, son terme prenant fin le 6 novembre 1919.

Le 9 mai 1920, la veille de son retour au Congo, il était commissionné pour exercer les fonctions de juge suppléant au tribunal d'appel de Boma. Il rentra définitivement en Europe le 22 août 1922, démission honorable de ses fonctions lui fut accordée par arrêté du 22 février 1923, tandis qu'il fut autorisé à porter le titre honorifique de ses fonctions de procureur du Roi près le tribunal de première instance de Léopoldville par arrêté du 24 août 1934.

Comme magistrat colonial, il fut particulièrement apprécié par la dignité de sa vie, son intelligence, son esprit de travail, sa conscience et son dévouement. Cette énumération de qualités se retrouve presque identique sous la plume de ses collègues métropolitains.

Car Albert De Muylder, avait décidé de fonder une famille, mission qu'il jugeait incompatible avec la poursuite de sa carrière africaine, et il se maria le 8 décembre 1923. Entre-temps, il avait été nommé substitut de l'auditeur militaire dans la Rhénanie occupée, pour devenir successivement, à Bruxelles où se

poursuivit le reste de sa carrière, substitut du procureur du Roi (A.R. du 8 mai 1926) et juge au tribunal de première instance (Arrêté du 25 avril 1929).

Il avait réussi l'examen d'admission aux fonctions judiciaires en langue néerlandaise. Mandaté comme juge d'instruction le 18 mai 1929, il poursuivit neuf ans ces fonctions avec un rare souci de la perfection, pour devenir ensuite juge unique suppléant, vice-président du tribunal de première instance (Arrêté du 1^{er} novembre 1937) et, enfin, juge unique effectif. Le 13 novembre 1945, il fut promu conseiller à la cour d'appel. Il n'avait pas abandonné ses attaches avec les juridictions militaires, ayant siégé comme juge civil au conseil de guerre et comme conseiller à la cour militaire.

Sa démission fut acceptée par arrêté du 27 décembre 1950, il ne devait guère survivre à sa retraite.

Il portait l'Etoile de Service en or à une raie. — La Médaille commémorative coloniale 1914-1918; et était Officier de l'Ordre royal du Lion. — Commandeur de l'Ordre de la Couronne et commandeur de l'Ordre de Léopold.

6 juin 1975.
Jean Sohier.

Bulletin de l'Association des Vétérans Coloniaux, novembre 1939, p. 8. — *Revue Congolaise Illustrée*, août 1947, p. 22. — *Mercuriale du procureur général M. Pholien*, Bruxelles, 15 septembre 1951. — Matricole des A.E.